

Concours « Notre baleine en miniature » - Règlement

1. ORGANISATEUR

L'organisateur du concours « Notre baleine en miniature » est le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHN).

2. CATEGORIES

Le concours comporte 2 catégories et 4 sous-catégories. La participation est ouverte à :

- a. Catégorie TOUT PUBLIC : Toute personne physique domiciliée en Suisse. Les collaborateurs et collaboratrices du MHN et les membres du comité de la Société des Amis du MHN, ainsi que leurs conjoints et enfants sont exclus du concours. La catégorie est divisée en 2 sous-catégories selon l'âge des participants :
 - i. Intergénération : au moins un adulte de plus de 16 ans (né le 8 mai 2010 ou avant) et un enfant jusqu'à 16 ans (né après le 8 mai 2010)
 - ii. Adulte/s : dès 16 ans (né le 8 mai 2010 ou avant), en individuel ou en collectif
- b. Catégorie SCOLAIRES : Les classes d'école des cycles 1, 2 et 3 (1–11H) de Suisse. Une classe comprend un groupe d'élèves (maximum 29) accompagné d'un·e enseignant·e durant l'année scolaire. Une seule participation par classe est autorisée, y compris pour les classes à plusieurs degrés, notamment les 1–2H. La catégorie est divisée en 2 sous-catégories :
 - i. C1 : 1–4H
 - ii. C2-C3 : 5–11H

3. DUREE/DELAIS

Le concours débute le 3 novembre 2025 et se termine le 8 mai 2026 à 17h30.

Détails :

- Du 3 au 23 novembre 2025 : Incription et récupération des supports, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30.
- Du 4 au 8 mai 2026 : Réception des œuvres par le MHN, à la réception du musée du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30 (Dernier délai : 8 mai 2026, 17h30)

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

a. Catégorie TOUT PUBLIC :

Il s'agit de réaliser une représentation libre en trois dimensions d'une seule baleine sur un support en bois de **70 x 30 cm** fourni par le musée. Les techniques de fabrication sont laissées à la libre appréciation des artistes. L'intégration d'un décor

est autorisée, dans le respect des contraintes dimensionnelles. Le support ne doit pas être coupé ou allongé, mais peut être décoré.

L'œuvre complète, incluant la baleine et le décor éventuel, ne devra en aucun cas dépasser les dimensions de base, **soit 70 x 30 cm**, ni excéder la hauteur maximale fixée à **50 cm**.

Les éléments suivants doivent obligatoirement figurer dans l'œuvre :

- 1 nageoire caudale, 2 nageoires pectorales, 1 nageoire dorsale
- 1 évent

b. Catégorie SCOLAIRES :

Il s'agit de réaliser une œuvre collective (une par classe) : une représentation libre en trois dimensions d'une seule baleine, sur un support en bois de **100 x 50 cm** fourni par le musée. Les techniques de fabrication sont laissées à la libre appréciation de la classe.

L'intégration d'un décor est autorisée, dans le respect des contraintes dimensionnelles.

Le support ne doit pas être coupé ou allongé, mais peut être décoré.

L'œuvre complète, incluant la baleine et le décor éventuel, ne devra en aucun cas dépasser les dimensions de base, **soit 100 x 50 cm**, ni excéder la hauteur maximale fixée à **65 cm**.

Les éléments suivants doivent obligatoirement figurer dans l'œuvre :

- Une nageoire caudale, 2 nageoires pectorales, une nageoire dorsale
- Un évent

Les œuvres qui ne respectent pas les conditions énoncées ci-dessus (thème, format, éléments obligatoires) sont exclues du concours. L'organisateur se réserve le droit d'exclure les œuvres dont il juge le contenu inapproprié.

5. EXPOSITION DES TRAVAUX

Toutes les œuvres sont exposées dans la grande salle d'exposition du MHNF du 13 juin au 25 octobre 2026.

6. CRITERES DU JURY

Les lauréats sont désignés par un jury ad hoc composé de cinq membres. Celui-ci évalue les œuvres selon les critères suivants :

- a. Créativité : originalité dans la conception, les techniques et/ou le décor, qualité remarquable de l'ensemble de la réalisation
- b. Respect des caractéristiques demandées : nageoires caudale, pectorales et dorsale, évent, éventuellement fanons

7. PRIX

a. Catégorie TOUT PUBLIC :

- Les trois œuvres lauréates de chacune des sous-catégories (intergénération et adulte) sont distinguées par un prix. Les gagnants sont informés par courrier et reçoivent leur prix lors de la remise officielle le 12 juin 2026.
- Grand Prix TOUT PUBLIC : une œuvre, choisie parmi l'ensemble des réalisations des deux sous-catégories tout public, est sélectionnée pour être exposée dans le foyer du nouveau bâtiment du MHN. Le gagnant reçoit également un prix de CHF 500.- en espèce.

b. Catégorie SCOLAIRES :

- Les trois œuvres lauréates de chacune des sous-catégories (C1 et C2-C3) sont distinguées par un prix. Les gagnants sont informés par courrier et reçoivent leur prix lors de la remise officielle le 12 juin 2026.
- Grand Prix SCOLAIRE : une œuvre, choisie parmi l'ensemble des réalisations des deux sous-catégories scolaires, sera sélectionnée pour être exposée dans la salle de médiation du nouveau bâtiment du MHN. Si le grand prix ne fait pas partie des trois œuvres lauréates, la classe reçoit un prix équivalent à ceux des autres classes gagnantes.

8. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Toute voie de recours est exclue pour ce concours.

9. PROTECTION DES DONNEES

Le MHN garantit que les données récoltées sont traitées de manière confidentielle, en accord avec les dispositions légales de protection des données. Elles sont utilisées uniquement pour ce concours.